



*office protestant de la formation*

un département de la CER

« Afin de mettre les saints en état d’accomplir le ministère »

Eph 4, 12<sup>1</sup>

« Dieu ? C’est ce grand, ce fou qui continue de faire confiance aux humains »

Kurt Marti <sup>2</sup>

## Ministères émergents dans les Eglises de la CER

### Résultat du mandat d’étude effectué par l’opf à l’intention de la CER

AG CER 29 mai 2021

État au 30 avril 2021

---

<sup>1</sup> ou « Afin de mettre tou-te-s les baptisé-e-s en état d’accomplir le ministère de l’Eglise »

<sup>2</sup> “Jener Grosse, Verrückte, der noch immer an Menschen glaubt.” So beantwortete der Dichter Kurt Marti die Frage nach Gott.” In: *reformiert*. 23/ Dezember 2020, p.1

## 0.1 Le mandat

En 2019, l'opf constate que « de nombreuses Eglises CER ont reconnu ces dernières années des ministères laïcs (chargé de ministère, catéchète, célébrant, permanent laïc, animateur d'Eglise, aumôniers d'EMS, etc.). Il estime que cette tendance pourrait s'accroître à l'avenir, que ces personnes soient salariées ou bénévoles, ne fut-ce qu'à cause des nombreux départs à la retraite de ministres (génération baby-boom).

Souhaitant analyser cette évolution, le conseil exécutif de la CER mandate l'opf pour une étude. Si l'opf a été choisi pour cette étude, c'est que cette tendance pourrait aussi poser des questions sur la formation « professionnelle » (au sens qualitatif et pas salarial du terme) de ces personnes, domaine qui relève de la responsabilité de l'opf. Et d'autre part aussi, parce qu'il semble pertinent d'envisager cette question au niveau romand.

En janvier 2020, l'opf, notamment par Béatrice Perregaux Allisson et Didier Halter, débute cette étude avec le feu vert du Conseil exécutif qui valide le principe d'en transmettre les conclusions à l'AG de la CER.

## 0.2 La démarche

Une recherche de [données](#) a permis de vérifier les observations et suppositions du mandat concernant l'âge des ministres, la relève ainsi que la tendance d'engager des laïcs pour mener à bien l'un ou l'autre aspect des ministères pastoraux ou diaconaux.

Par des [entretiens](#) semi-structurés avec différents responsables des Eglises réformées romandes, un premier état des lieux a pu être dressé des engagements et formations (préalables et continues) des personnes laïques engagées professionnellement, des questions et réponses rencontrées dans leur intégration.

Une deuxième série d'entretiens individuels avec 4 laïcs engagés dans les Eglises de Suisse romande complète la perspective institutionnelle avec celle des personnes concernées.

Les [champs de réflexion](#) posés à la CER se trouvent au chapitre 5.

## 0.3 La délimitation du champ d'étude

[Cette étude s'intéresse prioritairement à l'engagement professionnel et rémunéré de baptisé-e-s non-ministres dans des fonctions traditionnellement occupées par des ministres, dans les domaines du culte, du catéchisme, de l'aumônerie et de la diaconie. Cet engagement est reconnu par l'Eglise cantonale.](#)

Par « ministre », nous entendons dans cette étude toute personne qui occupe une fonction de diacre ou de pasteur-e dans l'Eglise réformée.

Les domaines du culte, du catéchisme, de l'aumônerie et de la diaconie touchent tous les domaines de l'activité de l'Eglise (*leiturgia* - célébrations, *koinonia* – aumônerie, lien communautaires, *martyria* – témoignage en paroles et en actes, *diaconia* – soutien aux plus faibles) qui forment un tout et ne peuvent pas toujours être séparés les uns des autres.

La reconnaissance de la fonction par l'Eglise cantonale oriente le regard vers des émergences institutionnalisées. Cette reconnaissance peut être une célébration, un mandat écrit, l'inscription dans ses règlements ou autre.

Restent ainsi hors du champ d'étude les personnes élues dans la gouvernance d'Eglise (Synodes, conseils synodaux, conseils paroissiaux), celles engagées à un niveau de coordination ou de l'administration (ex : responsable de services cantonaux).

## Table des matières

(faite de liens qui permettent d'accéder directement aux chapitres cités)

<b>0.1 Le mandat</b> .....	<b>1</b>
<b>0.2 La démarche</b> .....	<b>1</b>
<b>0.3 La délimitation du champ d'étude</b> .....	<b>1</b>
<b>1 Vérifier les hypothèses de départ</b> .....	<b>5</b>
<b>1.1 De plus en plus de baptisés sans fonction ministérielle engagés professionnellement dans l'Eglise ?</b> .....	<b>5</b>
1.1.1 Légère augmentation des pourcentages EPT laïcs.....	5
1.1.2 Salariés EPT ou à la prestation, bénévoles : un nombre important de personnes.....	6
1.1.3 Conclusion : une tendance ? .....	6
<b>1.2 Génération baby-boom – bientôt un grand nombre de départs à la retraite ?</b> .....	<b>8</b>
1.2.1 La moitié des pasteurs et diacres CER seront à la retraite d'ici 10 ans .....	8
1.2.2 Une relève stable, mais insuffisante .....	8
<b>2. D'où parlons-nous ? Les Eglises de la CER</b> .....	<b>10</b>
<b>3. Baptisé-e-s engagé-e-s sur le terrain ecclésial – un panorama</b> .....	<b>11</b>
<b>3.1 Lieux d'engagement, fonctions et formations</b> .....	<b>11</b>
3.1.1 Domaine du culte .....	11
3.1.2 Domaine de l'enseignement religieux et du catéchisme.....	11
3.1.3 Domaine de l'aumônerie.....	12
3.1.4 Autres .....	13
<b>3.2 Entretiens avec des laïcs engagés professionnellement dans l'Eglise</b> .....	<b>13</b>
3.2.1 Echos .....	13
3.2.2 Potentiel d'amélioration dans l'accueil institutionnel.....	14
3.2.3 Motivation par la prise en compte de la dimension de foi.....	15
3.2.4 Une formation théologique.....	15
<b>3.3 Reprise et réflexion institutionnelle</b> .....	<b>16</b>
3.3.1 Insertion dans un mouvement de société .....	16
3.3.2 Au niveau de la formation : deux parcours.....	16
3.3.3 Besoin de compétences et manque de ministres... ..	17
3.3.4 ... et/ ou visée plus large d'accueil de dons/ compétences et de vocation ? .....	17
3.3.5 Conclusion : une réalité non-négligeable et de nombreuses compétences.....	18
<b>4. Du neuf dans les ministères ?</b> .....	<b>19</b>
<b>4.1 Un nouveau ministère ?</b> .....	<b>19</b>
4.1.1 Une diversité de titres en Suisse romande .....	19
« Chargé-e de ministère » (EPG) .....	19
« Animateur d'Eglise/ animatrice d'Eglise » (EERV).....	19

« Permanent laïque/ permanente laïque » (EREN).....	19
« Catéchète professionnel-le » - « ministre » (RefBEJUSO).....	20
4.1.2 Cohérence dans la diversité – Excursus dans la théologie des ministères .....	20
4.1.3 Les ministères – une réalité qui s’adapte.....	21
4.1.4 Un nouveau ministère de « laïc au service de la mission de l’Eglise » ?.....	22
<b>4.2 Renouveler la compréhension du ministère pastoral/ diaconal .....</b>	<b>23</b>
4.2.1 Professionnel-les de l’éclosion des baptisés .....	23
4.2.2 Agissant professionnellement dans une équipe à compétences professionnelles multiples.....	23
<b>5. Assemblée générale CER .....</b>	<b>24</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>25</b>
<b>Annexe 1 : Age des ministres (pasteur-e-s et diacres) en exercice à la CER en 2019 .....</b>	<b>25</b>
<b>Annexe 2 (page suivante): Tableau des laïcs engagés sur le terrain, dans, prioritairement, les domaines du culte, du catéchisme, de l’aumônerie et de la diaconie avec une fonction reconnue par l’Eglise cantonale.....</b>	<b>25</b>

# 1 Vérifier les hypothèses de départ

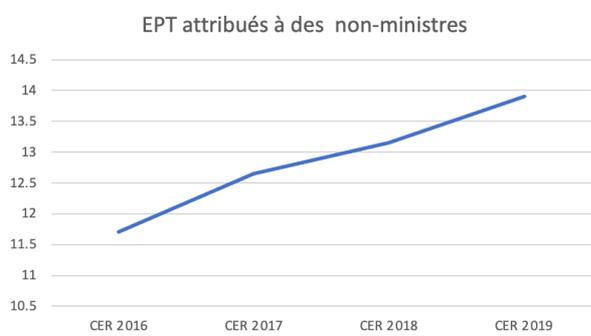
## 1.1 De plus en plus de baptisés sans fonction ministérielle engagés professionnellement dans l'Eglise ?

### 1.1.1 Légère augmentation des pourcentages EPT laïcs

Pour répondre à la question si, dans les Eglises de la CER, de plus en plus de pourcentages EPT sont confiés à des baptisés sans fonction ministérielle, l'étude s'est penchée sur les données récoltées dans le cadre du calcul de la clé de répartition<sup>3</sup>.

Celles-ci confirment, sur les 4 dernières années, une augmentation d'EPT salariés attribués à des personnes autres que pasteurs et diacres pour réaliser la mission de l'Eglise<sup>4</sup>.

Cette augmentation concerne la CER dans son ensemble. Notons toutefois que l'EREV et l'EERF ont indiqué n'attribuer aucun EPT à des personnes autres que pasteur ou diacre.



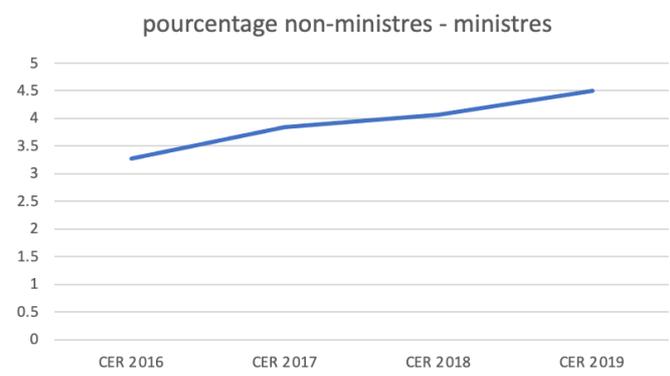
En chiffres absolus et sur l'ensemble de la CER, l'on peut effectivement parler d'une augmentation d'EPT attribués à des non-ministres ces 4 dernières années.

En 4 ans, le nombre absolu a passé de 11,7 à 13,9 EPT

En 2019, il s'agit de 13,9 EPT sur un total de

322,8 EPT.

La même tendance se vérifie en termes de pourcentage d'EPT attribués à des laïcs *par rapport au nombre global d'EPT attribués* par les Eglises de la CER, puisque ce pourcentage grimpe gentiment de 3,2 % à 4,5 %.



Note : Ces chiffres ici, 1.1.1., reflètent les laïcs **engagés professionnellement avec un pourcentage EPT défrayé**. Ils n'incluent pas les personnes défrayées à l'heure ou à la prestation (ex : catéchète à l'école ou célébrante en EMS), ni les personnes qui s'engagent bénévolement avec un mandat cantonal (ex : JEF, JAC, prédicateurs laïcs).

<sup>3</sup> Ces données recueillies par Christian Miaz, trésorier de la CER, n'incluent pas les données de la CERFSA dont les Eglises sont rattachées à leurs Eglises cantonales.

<sup>4</sup> Détail des chiffres et présentation par canton en annexe.

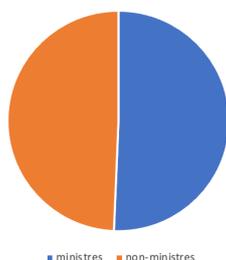
### 1.1.2 Salariés EPT ou à la prestation, bénévoles : un nombre important de personnes

Le nombre de *personnes* concernées<sup>5</sup> a pu être établi par des entretiens semi-structurés avec les responsables RH des Eglises cantonales réformées romandes et quelques autres responsables cantonaux. Après le calcul des pourcentages de postes (voir 1.1.1), compter les individus donne la perspective complémentaire du nombre de personnes concernées.

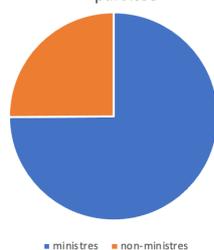
Les chiffres qui suivent *incluent* les personnes défrayé-e-s à l'heure ou à la prestation (p.ex. enseignement à l'école, célébration en EMS), comme celles qui interviennent de manière bénévole (prédicateurs laïcs p.ex.).

Un tableau (annexe 2) propose une vue détaillée des données recueillies. Elles attestent<sup>6</sup> du nombre important de personnes concernées en 2019 : 337 personnes qui s'ajoutent aux 346 diacres et pasteurs.

CER: En pourcentage, en 2019, personnes ayant un reconnaissance cantonale pour exercer la mission de l'Eglise sur le terrain



Les mêmes sans les jeunes responsables en paroisse



baptisés sans fonction diaconale ou pastorale.

Pour le dire autrement, au niveau CER, près de 50 % des personnes impliquées sur le terrain dans la mission de l'Eglise avec une reconnaissance cantonale sont des

### 1.1.3 Conclusion : une tendance ?

Il est juste de dire que globalement dans les Eglises de Suisse romande, *les pourcentages de poste* confiés à des laïcs pour un engagement sur le terrain dans des postes traditionnellement ministériels font état d'une légère tendance à la hausse. En 2019, ils représentaient 4,5 % de tous les pourcentages attribués.

Par manque de statistiques, il n'est pas possible de confirmer ou d'infirmer que *le nombre de personnes* concernées ait augmenté ces dernières années.

Les impressions récoltées auprès des RH-F sont nuancées : l'EREV fait remarquer que les moyens financiers ne permettraient pas d'engager plus de laïcs. RefBEJUSO note que les volées de catéchètes professionnels se réduisent.

L'EREN et l'EERF sont d'avis que les engagements de personnes autres que ministres seront de plus en plus fréquents à l'avenir et que cela nécessite une politique de recrutement, de formation et de rémunération clarifiée.

L'EPG remarque que de moins en moins de personnes dans son Eglise se lancent dans la formation diaconale, mais que le nombre des laïcs qui se proposent avec leurs compétences

<sup>5</sup> laïcs reconnus par un mandat cantonal pour accomplir la mission de l'Eglise sur le terrain, voir 0.3

<sup>6</sup> Estimations des RH-F/ du responsable statistiques données dans le cadre d'un entretien.

propres pour servir la mission de l'Église est, lui, croissant<sup>7</sup>. Pour elle, le défi posé à l'Église est de savoir accueillir et intégrer ces charismes et ces dons. Ou, comme le disait un responsable RefBEJUSO, de trouver ce qui fait sens pour eux et pour l'Église.

---

<sup>7</sup> « Il y a de plus en plus de demandes pour devenir chargés de ministères, des personnes qui viennent pour offrir leurs compétences et ne se reconnaissent plus dans les travées pasteurs ou diacres. Il y a évidemment un problème d'employabilité. Ex : Quelqu'un avec un don pour la musique aimerait être chanteur. Ou un artiste clown aimerait travailler avec les personnes handicapées » LM 26 mai 2020.

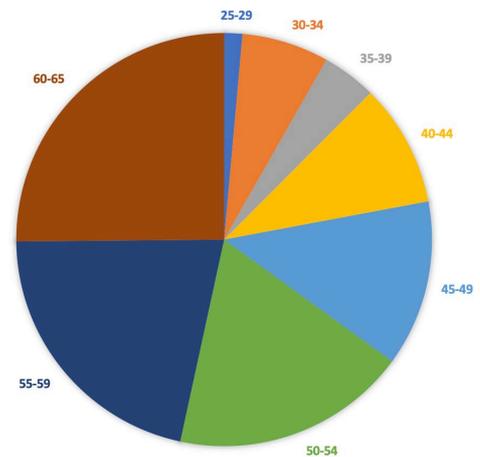
## 1.2 Génération baby-boom – bientôt un grand nombre de départs à la retraite ?

### 1.2.1 La moitié des pasteurs et diacres CER seront à la retraite d'ici 10 ans

Un 2e présupposé du mandat était le nombre élevé de proches départs à la retraite de ministres issus de la génération baby-boom.

Une compilation des données transmises par les RH-F des Eglises réformées romandes, effectuée dans le cadre de ce mandat, a permis d'établir que les ministres entre 25 et 44 ans forment un quart des ministres en exercice, que les trois quarts des ministres en exercice ont entre 45 et 65 ans.

ÂGE DES MINISTRES CER EN EXERCICE À FIN 2019



Pour le dire autrement : à fin 2019, la CER comptait 354 ministres, dont 165, soit environ la moitié (47%), atteignent/ atteindront l'âge de la retraite d'ici 2029<sup>8</sup>.

### 1.2.2 Une relève stable, mais insuffisante

Nombres de stagiaires ministres

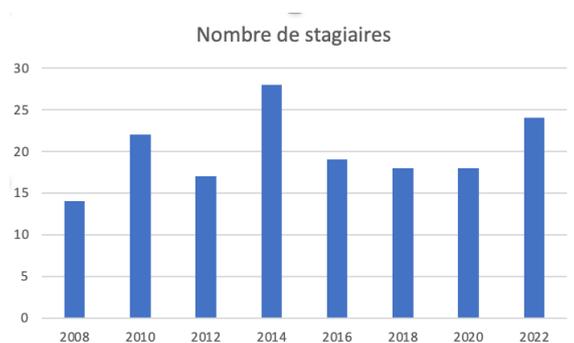
Année	Stagiaires	Ministres
2007	4	
2008	10	14
2009	11	
2010	11	22
2011	7	
2012	10	17
2013	7	
2014	21	28
2015	0	
2016	19	19
2017	0	
2018	18	18
2019	0	
2020	18	18
2021	0	
2022	24	24

La formation sur 18 mois a débuté en 2015

Auparavant, il y avait une volée par année

Les nombreux départs à la retraite d'ici 2029 seront-ils compensés par les nouvelles arrivées ?<sup>9</sup>

Ces 15 dernières années, le nombre de stagiaires ministres terminant leur formation a été assez stable. La moyenne se situe aux alentours de 20 individus tous les deux ans, soit 10 stagiaires par année



<sup>8</sup> Détail des chiffres et présentation par canton en annexe

<sup>9</sup> Chiffres transmis par l'équipe opf (SR, DH, MLKG), février et mars 2021.

Si cette moyenne de 20 stagiaires par volée (bisannuelle) se maintenait aussi pour les 10 ans à venir, - et sans compter d'éventuelles défections -, cela mènerait à l'apport d'ici 2029 d'une centaine de stagiaires.

Cette centaine de nouvelles arrivées ne comblera pas les 165 départs à la retraite prévus. Le manque d'env. 65 ministres (18% des 354 actuels), représente près [d'un ministre manquant sur cinq à l'horizon 2029](#).

Et même si l'on estime les possibles diminutions de postes et arrivées de ministres hors CER à une vingtaine de personnes sur 10 ans, il manquerait toujours env. 45 personnes sans compter d'autres départs de ministres en cours d'emploi

En bref, la relève est fournie, mais insuffisante à combler les prévisibles départs à la retraite.

## 2. D'où parlons-nous ? Les Eglises de la CER

La Conférence des Eglises romandes (CER) rassemble pour les tâches qu'elles ont en commun<sup>10</sup> 6 Eglises juridiquement indépendantes, ainsi que les Eglises francophones de Suisse allemande. Ces Eglises évangéliques réformées sont actives sur un territoire d'env. 2500 km<sup>2</sup>. Il regroupe tant des cantons historiquement à majorité protestante (ex : Vaud 23,5% d'évangéliques réformés), qu'historiquement à majorité catholique (ex : Jura 9%)<sup>11</sup>.

Depuis plusieurs années, sur l'ensemble de la Suisse, l'on observe une baisse régulière et importante du nombre de membres et de demandes d'actes ecclésiastiques<sup>12</sup>.

Plusieurs Eglises ces dernières années ont opté pour des **entités plus régionales**, regroupant plusieurs villages ou une ville entière, et, par conséquent, pour un **travail en équipes** de ministres. Le travail en équipe permet aux ministres de spécialiser dans certaines tâches (enfance, formation d'adultes, catéchisme, accompagnement, etc). Certains types d'activités (ex : aumôneries en EMS, hôpitaux, prisons, rue ; formation de jeunes accompagnants de catéchismes) sont coordonnées et/ ou réalisés par des ministres au niveau de l'Eglise régionale. Cette **spécialisation par type d'activité** ou prestations fait que les pasteurs généralistes responsables d'une communauté de personnes qu'ils accompagnent du baptême au service funèbre, en passant par catéchisme, mariage et EMS, sont désormais l'exception.

Une particularité des Eglises de la CER est, depuis 1967, de **reconnaître à égalité** à côté du ministère de pasteur, le **ministère de diacre**. Par définition, les diacres ont une **première formation professionnelle** avant de poursuivre dans le diaconat. Une **formation théologique** fait partie de leur parcours. Le cœur de métier<sup>13</sup> du ou de la diacre est « l'expertise en vie sociale et communautaire au nom de l'Évangile », ou pour le dire plus simplement l'attention aux liens. Le cœur de métier du ou de la pasteur-e est « l'expertise en théologie articulée à l'expérience humaine » ou l'attention au sens<sup>14</sup>.

Pour répondre à la sécularisation de la société, les Eglises de la CER, ont depuis une trentaine d'années, opté dans les faits pour une « **économie mixte** », soit d'investir des forces tant dans **l'accompagnement de ce qui est** que dans le **développement** de nouvelles communautés spécifiques ou de lieux d'Eglise à plus forte pertinence sociale<sup>15</sup>.

---

<sup>10</sup> (<https://www.reformes.ch/page/cer-conference-des-eglises-reformees-romandes>) consulté le 3 avril 2021 : « Ses premiers statuts, adoptés le 16 mai 1946, définissent ainsi les buts restés inchangés :

- encourager le témoignage commun de l'Évangile et de faire rayonner la foi chrétienne réformée en Suisse francophone et au Tessin ;
- promouvoir des entreprises communes dans ce sens ;
- favoriser la collaboration dans les domaines d'intérêt général ;
- chercher, dans le respect des diversités, une unité toujours plus grande des Églises membres. »

<sup>11</sup> Enquête par échantillon en 2016 ([https://fr.wikipedia.org/wiki/Religion\\_en\\_Suisse#Reconnaissance\\_par\\_canton](https://fr.wikipedia.org/wiki/Religion_en_Suisse#Reconnaissance_par_canton)) consulté le 3 avril 2021

<sup>12</sup> Sur l'ensemble de la Suisse, le nombre de personnes se déclarant évangélique réformée en Suisse a baissé ces 10 dernières années de 28 % (2010) à 22,5 % (2019) <https://kirchenstatistik.spi-sg.ch/religionslandschaft-schweiz/> consulté le 8 avril 2021.

Sur la même période, la baisse en demandes d'actes ecclésiastiques est bien plus marquée, p.ex. pour l'EREN une baisse d'env. 38 % pour les services funèbres, 62 % pour les célébrations de mariages et 64 % pour les baptêmes De 2010 à 2019 les demandes de baptêmes ont baissé de 261 à 92 ; les mariages de 81 à 31 et les services funèbres de 759 à 469 (« Renseignements statistiques » in : EREN, comptes de résultats et bilan 2019 et 2011, <https://www.eren.ch/documentation/synode/>).

<sup>13</sup> Par « cœur de métier » on entend « le domaine d'expertise dans lequel se donne à constater la compétence spécifique d'un métier (celle qui lui est propre). » Didier Halter « Former des ministres réformés dans les mutations contemporaines » Intervention dans le colloque de 3ème cycle de TP, février 2021.

<sup>14</sup> Pour les référentiels de compétences, voir <https://www.protestant-formation.ch/nous/Documents-de-référence> consulté le 3 avril 2021

<sup>15</sup> Ex. dans les années 70, les « chantiers de l'Eglise » qui ont donné les centres de formation, les CSP ou plus récemment L'Eglise des enfants avec Godly Play, à Servion ou [LeLab](#) à Genève.

## 3. Baptisé-e-s engagé-e-s sur le terrain ecclésial – un panorama

### 3.1 Lieux d'engagement, fonctions et formations

Quels sont les lieux d'engagements, les formations préalables et les formations continues des baptisés travaillant professionnellement sur le terrain dans une fonction traditionnellement réservée à des ministres ? Plusieurs entretiens, notamment avec les responsables RH-F des Eglises de la CER, permettent d'en dresser un panorama.

#### 3.1.1 Domaine du culte

Depuis plusieurs dizaines d'années, des [prédicateurs/ prédicatrices](#) ou [célébrant-e-s laïcs](#) (EPG, EREN, RefBEJUSO) sont formés et reconnus au niveau cantonal et actifs en lien avec leur Eglise paroissiale. Ponctuellement, ils ou elles donnent la prédication et/ou président tout le culte.

Dans l'EREN, leur reconnaissance est renouvelée annuellement. Une formation continue de 1-2 jours est proposée (EREN, EPG) ou s'organise avec les pasteurs du lieu (RefBEJUSO).

Pour compléter son service de remplacement, l'EREN a engagé une [célébrante de cultes et de services funèbres](#). Sa 1<sup>ère</sup> formation en art et histoire a été complétée par une formation ad hoc sous la forme d'un mentorat par un pasteur à la retraite.

Des [accompagnant-e-s spirituel-le-s](#) président aussi des célébrations dans les EMS (recueils et cérémonies d'adieux) (voir 3.1.3).

Les [organistes](#) ou autres [musiciens d'Eglise](#) apportent leurs compétences propres pour le service du culte. Comme ils ne sont pas actifs dans des fonctions traditionnellement attribuées à des ministres, ils n'apparaissent pas dans cette étude<sup>16</sup>.

#### 3.1.2 Domaine de l'enseignement religieux et du catéchisme

RefBEJUSO, l'EERF et l'EREV engagent des [catéchètes professionnels et intervenant-e-s scolaires](#).

RefBEJUSO et l'EERF collaborent étroitement pour la formation de leurs catéchètes : à partir d'une expérience paroissiale et d'une première formation<sup>17</sup>, ils et elles suivent une formation professionnalisante d'env. 40 heures sur 2 ans. La moitié des modules est consacrée à la pédagogie, l'autre à la théologie.

Dans RefBEJUSO, une journée de formation continue par année est obligatoire ; il est possible d'en choisir plus.

Les catéchètes professionnels sont formés pour pouvoir entièrement remplacer des pasteurs dans l'enseignement religieux et le catéchisme.

Dans l'EREV, les intervenant-e-s scolaires suivent une formation théologique à Cèdres formation, une formation pédagogique à la HEP du Valais. Ils et elles donnent des cours dans le cadre de l'enseignement religieux dispensé dans les écoles valaisannes. La formation

---

<sup>16</sup> Notons toutefois qu'un travail sur la formation des musiciens d'Eglise est en cours au sein de la plateforme des spécialistes de liturgie et musique

<sup>17</sup> grand panel actuellement de CFC à master en philosophie

continue - deux jours obligatoires par année-, est pour l'un organisé par les ministres valaisans, pour l'autre se donne à la HEP du Valais.

Un culte (de bénédiction et) d'envoi officialise la réussite de la formation.

Sous différents titres (JEF, JAC, JACK ou autres, selon les Eglises), de [jeunes responsables](#) s'investissent bénévolement dans l'animation du [catéchisme](#) dans une fonction reconnue au niveau cantonal (En 2020, ils et elles étaient une soixantaine dans l'EREN, une centaine dans l'EERV, une dizaine dans l'EPG).

De responsables d'unités de formation dans le catéchisme, certain-e-s deviennent [responsables principaux de camps](#), complétant p.ex. leur cursus avec une formation Jeunesse et Sport ou CEMEA.

Leur formation est donnée aux deux niveaux paroissiaux et cantonaux. Parfois (EERV) elle se fait de manière œcuménique.

S'y joignent dans l'EERV une trentaine de [responsables de groupes de jeunes](#), bénévoles ou salariés, dont les formations ponctuelles sont assurées par le pasteur responsable jeunesse.

En rapport avec des projets spécifiques, l'EERV engage aussi des [animateurs régionaux de jeunesse](#). Ils ont une formation de Jack (B ou S), parfois une formation d'animateur socio-culturel.

Fonction émergente, ils ne bénéficient pas de formation continue spécifique. Certains ont suivi le CAS<sup>18</sup> « Animation de jeunesse en Eglise » de l'université de Fribourg.

Habituellement, le culte d'ouverture du catéchisme fait office de lieu d'officialisation de la fonction.

Pour leurs compétences et pour renforcer les équipes en place, l'EPG a engagé une [animatrice pédagogique](#) et l'EERV a engagé une [formatrice responsable du service cantonal de la formation](#). Leurs compétences professionnelles en pédagogie et andragogie ont été/ étaient déjà complétées par des compétences théologiques (AOT ou doctorat en théologie).

### 3.1.3 Domaine de l'aumônerie

L'EREN et l'EERV engagent, principalement dans les EMS, des [accompagnants spirituels](#) ou [animateurs spirituels](#). Leurs tâches recouvrent l'accompagnement des résidents, de leurs familles et du personnel. Il inclut des recueils et, parfois, des services funèbres ou cérémonies d'adieux<sup>19</sup>.

Une formation théologique de base (Cèdres formation, AOT, Armée du Salut) et un CAS en accompagnement spirituel et/ou stage CPT<sup>20</sup> sont généralement requis.

---

<sup>18</sup> CAS pour *Certificate of Advanced Studies*, formation continue universitaire

<sup>19</sup> Ex : <https://www.emploi-eglise.ch/2021/02/25/leerv-cherche-pour-la-region-lavaux/>

<sup>20</sup> CPT pour *Clinical Pastoral Training*, méthode inductive basée sur l'apprentissage par expérience, travail sur soi

Dans l'EERV, une agricultrice avec formation sociale a été engagée pour l'[aumônerie du monde agricole](#). Une formation théologique en cours d'emploi (une partie du SCT et accompagnement personnalisé) lui a été demandé.

Dans l'Eglise RefBEJUSO, une « formation à l'écoute » a été mise sur pied (env. 55 heures). Certifiée, elle a mené différentes personnes à s'engager comme [visiteurs](#) en paroisses, homes et hôpitaux.

La pandémie a incité l'Eglise francophone de Zurich à former des visiteurs pour assurer un lien pastoral avec leurs paroissiens disséminés et isolés.

L'EPG travaille à un projet de formation d'[auxiliaires d'aumônerie](#) pour l'accompagnement de résidents en EMS. La formation est à inventer, elle comprendra nécessairement une partie théologique.

### 3.1.4 Autres

Parmi les baptisé-e-s engagé-e-s sur le terrain dans une fonction traditionnellement attribuée à des ministres, on compte aussi quelques [théologien-ne-s non-consacré-e-s](#) engagé-e-s en paroisse ou dans un ministère spécialisé (EERV, EREN), une personne au parcours diaconal sans consécration (EREN).

De même l'Eglise compte sur [d'autres professionnel-le-s mettant une compétence spécifique propre au service de la mission de l'Eglise](#) (ex : coordination d'équipe, animation socioculturelle, musique, droit, accompagnement LGBTQ+..).

## 3.2 Entretiens avec des laïcs engagés professionnellement dans l'Eglise

La description des RH-F (3.1) a été complétée par 4 entretiens individuels de laïcs engagés professionnellement à un taux partiel (entre 30 et 80 EPT). Une attention particulière a été portée à des points de vue divers en interrogeant 2 hommes et 2 femmes, en début d'engagement, actif depuis une dizaine d'année ou plus proche de la retraite, dans l'EPG, l'EERV, l'EREN et RefBEJUSO.

### 3.2.1 Echos

Les personnes concernées portent un regard complémentaire à celui des RH-F par le changement de perspective. Le plaisir de mettre leurs compétences au service de l'Evangile dans l'Eglise réformée prédomine. Un potentiel d'amélioration dans leur intégration se manifeste aussi. Les éléments suivants ressortent notamment de ces entretiens :

- Le souci de « boucher un trou ministériel » peut l'emporter sur une évaluation, valorisation et intégration de compétences spécifiques à côté desquels l'Eglise parfois passe. Le discours se réjouit de compétences différentes apportées ; les actes « poussent dans le moule ».
- En termes de communication interne et externe, la contribution des laïcs à la mission générale de l'Eglise pourrait encore être mieux mise en avant

- La « culture d'entreprise » ecclésiale comporte des surprises pour des personnes extérieures qui y entrent<sup>21</sup>. Elle est implicite. Une introduction serait aidante. L'organisation d'une personne mentor, choisie par le laïc, pour l'accompagner dans sa découverte de l'Eglise, de la culture ecclésiale, pour le rendre attentif aux enjeux et possibles réactions et pour favoriser la mise en lien avec des professionnels du même domaine a été très appréciée pour l'une, aurait été souhaité pour un autre.
- Suivre son mentor pendant une journée, être encouragé à visiter 2 lieux d'Eglise par année ouvre la compréhension à la diversité de la réalité de l'Eglise sur le terrain
- Est relevée l'incohérence romande où un titre qui demande un fort investissement en temps (ex : catéchète professionnel) n'est pas reconnu dans l'Eglise voisine.
- Les formations (continues) données conjointement aux laïcs et aux ministres favorisent la reconnaissance et la compréhension mutuelle. Elles créent du lien et sont à encourager.
- L'exigence d'une formation théologique (minimum AOT) est unanimement reconnue comme un plus, et considérée comme indispensable. Elle permet une meilleure compréhension des enjeux et préoccupations des collègues et nourrit le sens donné à l'engagement.
- Dans l'EPG, le passage devant une partie de la commission des ministères et la disponibilité à un accompagnement individuel qui a suivi ont été vécus comme un soutien, une prise en compte officielle de la dimension de la foi reconnue et attendue dans l'engagement professionnel en Eglise. Cet accompagnement spirituel pourrait même être plus poussé.
- La cérémonie des chargés de ministère (EPG) a été perçue comme une reconnaissance de l'engagement spirituel et professionnel. « Tu as besoin de te sentir porté par une communauté ». En écho, l'absence d'un culte d'installation ou autre rituel d'accueil a été perçu comme un manque pour 2 des 4 laïcs interviewés.

Indépendamment du parcours suivi (3.2.4), les besoins qui ressortent de ces entretiens portent sur l'accueil institutionnel dans le monde de l'Eglise (« culture d'entreprise », mise en lien), l'importance de la formation théologique préalable et continue, de préférence avec les ministres, et l'intégration de la dimension de foi.

### 3.2.2 Potentiel d'amélioration dans l'accueil institutionnel

Les remarques se rapportant à l'accueil institutionnel concernent **plus le domaine RH**. Elles reflètent peut-être le fait que le phénomène de l'engagement de baptisés non-ministres est somme toute assez récent, que la phase pionnière s'est caractérisé par une gestion au coup par coup. Et que l'inscription sur le long terme va maintenant de pair avec la **phase de l'institutionnalisation**. Ces retours sont d'autant plus importants.

---

<sup>21</sup> Ont été évoqué : il n'y a pas toujours un cahier des charges - liberté de manœuvre à découvrir, les collaborateurs ne sont pas présentés, peu d'informations sur les procédures internes, surprise de réaliser que les supérieurs hiérarchiques ne sont pas nécessairement professionnels du domaine, ni formés en RH. Comment « fonctionne » l'Eglise ? Quel est le rôle d'un Synode ?

### 3.2.3 Motivation par la prise en compte de la dimension de foi

Le fait de s'engager pour l'Évangile dans l'Église réformée revêt une importance décisive pour chacune des 4 personnes interrogées. Cette inscription donne du sens et oriente la manière d'habiter la fonction. Quand la dimension de la foi est publiquement reconnue et accompagnée (passage devant la commission des ministères, liturgie d'installation, approfondissement théologique, souhait d'un accompagnement spirituel,..), cela participe à la motivation des personnes engagées.

### 3.2.4 Une formation théologique

L'exigence d'une formation théologique semble évidente pour toutes les 4 personnes interviewées, tant par intérêt personnel, que pour leur apport dans le cadre ecclésial et pour les liens avec les ministres. La demande de formations continues conjointes avec les ministres exprime différents besoins qui vont de l'envie d'exercer leur réflexion théologique, au besoin d'être reconnu comme interlocuteur dans ce domaine aussi et à celui d'interpeler et de comprendre à partir de leur propre parcours.

## 3.3 Reprise et réflexion institutionnelle

### 3.3.1 Insertion dans un mouvement de société

Plusieurs éléments peuvent expliquer pourquoi les Eglises engagent des personnes autres que ministres pour remplir la mission ecclésiale sur le terrain :

La **spécialisation des ministres** s'est accompagnée de la conscience des compétences métiers complémentaires nécessaires, à l'exemple du « CAS en animation jeunesse en milieu ecclésial » de l'université de Fribourg ou du « CAS en accompagnement spirituel » de l'université de Neuchâtel, repris ensuite à Lausanne<sup>22</sup>. Compétences nécessaires que d'autres métiers développent également.

Engager et salarier des personnes dans le cadre de l'école publique pour l'enseignement religieux p.ex. est venu pour l'EREV de pair avec des exigences de formation. Pour elle, on peut parler d'une **professionnalisation** des métiers de catéchète paroissial-e et d'intervenant-e scolaire.

Assiste-t-on à l'instar des hôpitaux anciennement menés par des sœurs<sup>23</sup> à un **développement laïque de fonctions ministérielles** (accompagnant-e spirituel-e, célébrant-e laïc, voir bientôt animateur communautaire<sup>24</sup>) ? Notons simplement déjà que les personnes ainsi formées semblent ensuite chercher du travail aussi dans les Eglises.

### 3.3.2 Au niveau de la formation : deux parcours

D'un point de vue de la formation, il est possible de distinguer deux parcours aboutissant à la reconnaissance par les Eglises cantonales d'un engagement à temps complet, partiel ou sur mandat de personne sans parcours pastoral ou diaconal :

- L'un est **l'acquisition de compétences ministérielles par segment** (ex : catéchisme, célébration, accompagnement, prédication) ;
- L'autre est le résultat de la **recherche** ou **l'accueil par l'Eglise de compétences « non spécifiquement ministérielles »** en vue d'un projet particulier (ex : formation de formateurs, animation socio-culturelle, connaissance du milieu agricole, droit, musique, théâtre, pédagogie).

Pour l'acquisition de compétences ministérielles par segment, les personnes ont suivi une formation **dans le cadre CER** ou **en-dehors du cadre CER**.

Dans le cadre CER, on trouve p.ex. la formation de catéchète (RefBEJUSO, EERF, EREV) ou de prédicateur laïc (EPG) ; hors du cadre CER, l'on rencontre p.ex. la formation à l'accompagnement spirituel AASPIR, le CAS en accompagnement spirituel du CHUV, une formation de l'armée du Salut, la HET-Pro ou autre).

---

<sup>22</sup> 1<sup>er</sup> « CAS en accompagnement spirituel » à l'université de Neuchâtel (Lytta Basset) en 2010 ; aujourd'hui ils sont donnés à l'université de Lausanne en collaboration avec le CHUV.

<sup>23</sup> Ex : [les diaconesses de St Loup](#) et <https://notrehistoire.ch/entries/eK2BP2R7WvQ>

<sup>24</sup> Voir le projet de formation « d'animateur/trice communautaire », fonction proche des diacres, explicitement destinée aussi aux paroisses donnée par l'ESSIL <https://essil.ch/animationcommunautaire/>

Quand les Eglises reconnaissent avoir besoin de compétences professionnelles autres que ministérielles, ou plus développées que dans les cursus pastoraux et diaconaux, elles s'appuient sur les instances idoines qui les valident et les reconnaissent (ex : Université, HEP, FSEA fédération suisse pour la formation continue, faîtière nationale).

### 3.3.3 Besoin de compétences et manque de ministres...

Depuis 2014, l'EERV<sup>25</sup> connaît le statut d'« animateur d'Eglise » ou « animateur de paroisse » pour engager des personnes qui ont une formation ES ou plus et des compétences métiers pouvant être utiles à l'Eglise. Tout en leur demandant au plus tard en cours d'emploi une formation théologique (Cèdres formation ou équivalent) et le suivi de la 1<sup>ère</sup> partie du parcours diaconal<sup>26</sup>, l'objectif est de panacher les employés, de pouvoir réagir à des demandes de personnes aux compétences diverses et de tenir compte du manque réel et prévisible de ministres.

Une réflexion semblable s'exprime dans l'EERF et l'EREN.

### 3.3.4 ... et/ ou visée plus large d'accueil de dons/ compétences et de vocation ?

Quand l'EPG engage des personnes autres que pasteur-e-s ou diacres et qu'elle les appelle « chargé-e de ministère », c'est que ces personnes apportent une **compétence spécifique** qui ne fait **pas partie des compétences pastorales ou diaconales** ciblées dans la formation ministérielle (ex : droit, théâtre) **ou qui est plus développée** (ex : pédagogie, accompagnant LAB) et que ces personnes sont reconnues dans leur **vocation** à servir l'Eglise.

Pour l'EPG, c'est la reconnaissance d'un charisme particulier porteur pour l'Eglise à un moment donné et dans une situation particulière.

A l'origine se trouve, comme l'exprime la responsable RH-F de l'EPG<sup>27</sup>, la reconnaissance que quelque chose émerge du terrain qui interroge l'institution : que faire de la montée en puissance de laïcs s'investissant avec compétences et professionnalisme dans la vie de l'Eglise ? de laïcs porteur d'un charisme particulier qui comme tel ne fait pas partie des compétences ministérielles (ex : pédagogie-philosophie-gestion de projet, accompagnement LGBTIQ+, droit) et qui contribue à réaliser sur le terrain le ministère de l'Eglise ? Comment l'Eglise peut-elle accueillir ces dons dans une reprise vivante et intelligente ? Sans doubler, mais en complément aux fonctions pastorales et diaconales ? Pour « être ministre avec, être ministre à côté, sans être pareil » ? C'est l'exigence d'une réflexion de fond pour éviter « Le degré zéro de réaction [qui] serait de boucher les trous ministériels par des laïcs ».

---

<sup>25</sup> Nicolas Besson, tél du 8 mars 2021

<sup>26</sup> Article 184 du Règlement ecclésiastique de l'EERV, alinéas c et d

<sup>27</sup> Laurence Mottier, tél du 26 mai 2020

Influencée notamment par le mouvement des Fresh Expressions<sup>28</sup> en Angleterre, l'EPG s'est lancé dans cette réflexion de fond esquissée ici seulement en quelques lignes<sup>29</sup>. Quelques règles donnent un cadre clair à une grande diversité de situations, ex :

- une formation théologique est pré-requise (AOT, ... ), de même que la capacité à travailler en équipe.
- le discernement de la vocation s'opère sur la durée, par le/la ministre collaborant avec la personne, puis par un entretien avec la commission des ministères
- une « liturgie de reconnaissance » - proche mais différente d'une liturgie de consécration - marque l'accueil du nouveau chargé de ministère
- un chargé de ministère est toujours en lien avec un lieu d'Eglise
- et a un mentor référent
- comme pour les autres ministres, une évaluation a lieu tous les 4 ans.
- Leur formation continue est pour le moment un chantier en évolution personnalisé

Des liens peuvent se faire avec les Fresh Expressions : la plupart des Fresh Expressions sont animées par des laïcs bénévoles, reconnus comme « ministres pionniers ». Ils sont reliés à l'Eglise anglicane nationale notamment par un lien personnel régulier avec l'évêque, et une formation accompagnant l'engagement (bénévole ou salarié) sur le terrain.

### 3.3.5 Conclusion : une réalité non-négligeable et de nombreuses compétences

Les nombreuses personnes autres que pasteurs ou diacres qui sont engagé-e-s sur le terrain de la mission de l'Eglise représentent une multitude de profils qui marquent et influencent l'image de l'Eglise. Leur nombre potentiellement croissant participe à l'agilité et la flexibilité des Eglises de la CER. En retour, ils les interrogent aussi : les ministères existants ont-ils dès lors un nouvel accent ? S'agit-il d'un nouveau ministère ?

---

<sup>28</sup> Qui favorise en parallèle aux formes traditionnelles, des lieux d'Eglise alternatifs animés par des « ministres pionniers » bénévoles ou (partiellement) salariés. Voir (en allemand): Sabrina MÜLLER, Fresh Expressions of Church, Theologischer Verlag AG, 2016 ou (en anglais), p.ex. : <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1111/irom.12282>

<sup>29</sup> Voir les divers documents définissent la visée et les rôles des « chargés de ministère »: Rapport sur la théologie des ministères 2015, Liturgie de reconnaissance 2016, Charte pour les prédicateurs.trices 2017, Rôle des chargé.e.s de ministère 2017

## 4. Du neuf dans les ministères ?

### 4.1 Un nouveau ministère ?

#### 4.1.1 Une diversité de titres en Suisse romande

Les titres génériques donnés aux personnes autres que diacres ou pasteurs engagées professionnellement dans les Eglises de Suisse romande varient :

« Chargé-e de ministère » (EPG)

Le terme de « chargé de ministère » utilisé dans l'EPG fait référence à la distinction traditionnellement réformée entre « *le* ministère *de* l'Eglise » et « *les* ministères *dans* l'Eglise » : par ministère de l'Eglise, on entend la mission de l'Eglise portée conjointement par tous les croyants, ministres consacrés par leur baptême – c'est le sacerdoce universel. Par « ministères dans l'Eglise », on entend un rôle, une fonction particulière nécessaire au bon fonctionnement de l'Eglise.

Quand l'EPG nomme des « chargés de ministère », elle reconnaît qu'ils et elles s'engagent professionnellement dans l'accomplissement *du* ministère *de* l'Eglise.

Force : Inscription dans une idée maîtresse de la réforme

Limite : Un chargé de ministère soulignait la « lourdeur » du terme, la « charge » parfois pesante présente dans le mot

« animateur d'Eglise/ animatrice d'Eglise » (EERV)

Littéralement un animateur/ une animatrice est la personne qui permet à l'anima ou au souffle de vie de circuler. Dans le langage courant, il s'agit d'un-e « spécialiste de l'animation des groupes humains par des méthodes de conduite qui favorisent l'intégration et la participation de ses membres à la vie collective »<sup>30</sup>. Le complément « d'Eglise » précise l'enracinement et/ ou le lieu d'action de ces animateurs

Force : Terme compréhensible pour des personnes sans liens avec l'Eglise

Limites : Démarcation peu claire par rapport aux pasteur-e-s et diacres, terme qui ne peut pas être générique pour couvrir l'ensemble des formes d'engagements.

« Permanent laïque/ permanente laïque » (EREN)

Par opposition aux bénévoles, les permanents sont « les membres rémunérés d'une organisation syndicale, associative, politique qui se consacre à l'administration de cette organisation »<sup>31</sup>. Le terme souligne leur engagement professionnel au sens rémunéré et l'adjectif laïque ce qui les distingue des autres rémunérés, le fait de ne pas être « consacré-e » diacre ou pasteur-e.

Force : Clarté apparente de la double distinction par rapport aux bénévoles et aux ministres

Limites : A strictement parler, les ministres sont aussi des permanents dans le sens de personnes engagées et rémunérées. Et en pensée protestante, la distinction entre « clercs » et « laïcs » ne définit pas une réalité ontologique, mais décrit une réalité anthropologique, c'est-à-dire la perception sociologique des permanents d'une institution religieuse.

---

<sup>30</sup> Petit Robert 2007

<sup>31</sup> Ibidem

« Catéchète professionnel-le » - « ministre » (RefBEJUSO)

Pour l'arrondissement Jura de RefBEJUSO, les catéchètes professionnels sont des ministres à part entière, occupant une fonction spécifique – l'enseignement – à côté des autres fonctions de pasteur-e et diacre. Pour cette compréhension, RefBEJUSO se réfère aux 4 ministères reconnus dans les textes de Calvin : les « Anciens » responsable de la discipline de l'Eglise (« correction fraternelle »), les pasteurs « chargés de la prédication et de l'administration des sacrements », les diacres « chargés de l'assistance aux pauvres » et les « docteurs », les personnes chargées d'enseigner. C'est à ces derniers que RefBEJUSO rattache ses catéchètes professionnel-les<sup>32</sup>.

Forces : Pour l'interne de l'Eglise : redécouverte de la diversité des ministères dans l'Eglise ; pour la communication plus large : clarté du terme de la fonction

Limites : Toutes les nouvelles fonctions nécessaires ne pourront peut-être pas se référer aux 4 ministères de Calvin. RefBEJUSO fait actuellement cavalier seul : avec la même formation et les mêmes compétences, un-e catéchète professionnel-le ne sera pas reconnu-e ministre dans l'EERF.

#### 4.1.2 Cohérence dans la diversité – Excursus dans la théologie des ministères

Plus ou moins explicitement, les 4 approches ci-dessus reprennent une distinction courante dans la tradition réformée : La distinction entre, d'une part, le 'ministère *de* l'Eglise', ministère commun de tous les baptisés, qui est de vivre et de témoigner de l'évangile ; et d'autres part les 'ministères *dans* l'Eglise', les fonctions instituées pour servir la communauté des croyantes et des croyants, les fonctions pour soutenir les baptisés dans leur tâche de remplir le ministère confié à l'Eglise.

En d'autres termes, il y a, pour cette tradition réformée, une diversité de ministères *dans* l'Eglise pour permettre à tous les baptisés de remplir le ministère *de* l'Eglise.

Les ministères *dans* l'Eglise sont ceux qui sont reconnus comme favorisant, chez les membres de l'Eglise, chez tous les « saints », le témoignage et la vie selon l'évangile. C'est l'idée exprimée notamment en Eph 4,11.12 « Et les dons qu'il a faits, ce sont des apôtres, des prophètes, des évangélistes, des pasteurs et catéchètes, *afin de mettre les saints*<sup>33</sup> *en état d'accomplir le ministère pour bâtir le corps du Christ* ».

Re-découvrir le ministère, les ministères *dans* l'Eglise comme des moyens au service du témoignage des baptisés a un côté aiguillon ou stimulant au moins double :

- les ministères n'ont pas été institués pour ceux et celles qui les occupent, mais sont définis ou reconnus par leur effet, celui de « mettre les saints en état d'accomplir le ministère » (Eph 4,12).

Pour les diacres, pasteurs et autres ministres en place, cela donne un critère pertinent pour jauger de leur action professionnelle.

- Autant p.ex. les pasteurs participent à mettre les saints en état d'accomplir leur ministère par la prédication de la Parole et l'administration des sacrements, autant une enseignante, un assistant social, un juriste, un éducateur qui met ses compétences au service de la mission de l'Eglise, met les « saints », dont les pasteurs et diacres, « en état d'accomplir leur ministère ».

---

<sup>32</sup> Alain Wimmer, mail du 10 sept 2020

<sup>33</sup> L'apôtre Paul désigne par « saint » tous les membres d'une Eglise locale. Transposé à aujourd'hui, ce terme désigne tous les croyants et les croyantes

- S'ouvre ainsi une reconnaissance mutuelle des dons divers des uns et des autres. Ou comme le disait Calvin au sujet d'Eph 4 « La somme de ce passage est donc que Dieu n'a point mis tous les dons en un seul homme, mais plutôt que chacun en a reçu une certaine mesure, afin que les uns aient besoin des autres, et qu'en mettant en commun ce qui est donné à chacun à part, ils s'entraident les uns les autres. »

L'engagement de personnes apportant d'autres compétences que les compétences traditionnellement ministérielles, comme l'engagement de personnes pour mettre en œuvre une partie des compétences ministérielles reflète

- la conviction que le ministère de l'Eglise est confié à l'ensemble des baptisés
- la reconnaissance de l'apport particulier des ministres en vue de cette mission
- une Eglise ouverte aux défis de sa situation contextuelle (diversification des terrains pour la mission de l'Eglise ; diminution probable des ressources ministérielles).
- la prise de conscience de la nécessité d'œuvrer de plus en plus en équipes à compétences multiples.

#### 4.1.3 Les ministères – une réalité qui s'adapte

Les ministères sont au service de l'Eglise, de la communauté des croyants, et de l'Evangile ; pour que les croyants grandissent dans leur foi et leur engagement dans le monde. [Selon les contextes et les temps, ces ministères ont été différents](#). Calvin dit p.ex. des apôtres et prophètes qu'ils « n'ont pas été ordonnés pour être perpétuels dans l'Eglise, mais seulement pour le temps qu'il fallait dresser les Eglises là où il n'y en avait pas »<sup>34</sup>.

On peut imaginer que certains ministères sont plus nécessaires que d'autres, comme par exemple celui du gouvernement de l'Eglise. La tradition réformée, elle, retient que c'est « [le ministère chargé de la célébration de la parole et des sacrements \[qui\] est nécessaire à l'Eglise](#), ministère auquel incombe aussi la responsabilité de conduire la communauté locale, de veiller à son unité »<sup>35</sup>. Tout en soutenant cette nécessité, la tradition réformée affirme qu'il n'y a pas de différence « d'essence » entre ce ministère, les autres ministères et celui de tous les baptisés<sup>36</sup>. Et si le ministère de la Parole et de l'administration des sacrements fait partie de l'« être » de l'Eglise, la « forme concrète de ce ministère et de son exercice fait, quant à elle, partie des questions d'organisation, du « bien-être » (bene esse) de l'Eglise et peut donner lieu à des pratiques diverses selon le temps et le lieu. »<sup>37</sup>

A l'époque de la Réforme, les « [docteurs](#) » - enseignants tant pour les enfants que les jeunes et les adultes - étaient particulièrement importants puisqu'il s'agissait de poser et penser la foi dans sa teneur réformée. En terrain de dé - christianisation avancée, cette fonction regagne aujourd'hui de l'importance. De même le ministère des [diacres](#) – dans le sens calvinien d'engagement en faveur des pauvres – redevient important aujourd'hui dans une société où l'écart entre riches et démunis va s'élargissant.

---

<sup>34</sup> Inst. chr. IV. 3. 4

<sup>35</sup> André Birmelé : art. « Eglise » dans *Encyclopédie du protestantisme*, Paris : Cerf ; Genève : Labor et Fides 1995, p.494

<sup>36</sup> ibidem

<sup>37</sup> Ibidem, p.493.

#### 4.1.4 Un nouveau ministère de « laïc au service de la mission de l’Eglise » ?

Puisque le nombre et le genre de ministères ont varié et peuvent varier en fonction des contextes, y a-t-il lieu aujourd’hui de reconnaître un **nouveau ministère émergent de « ‘laïc’ au service de la mission de l’Eglise » ?**

Les arguments suivants plaident pour un non :

Le ministère des laïcs au sens de ni diacre, ni pasteur existe déjà. C’est le ministère de l’Eglise dans lequel nous sommes installés par le sacrement du baptême. Quels que soient notre place ou notre profession, nous sommes partie prenante de la mission de l’Eglise sur le terrain, engagé-e-s dans le ministère de vivre de l’évangile/ de l’amour de Dieu et de le partager (voir aussi 4.1.2).

Trouver un titre général comporterait **le risque de réduire la diversité** représentée par ces personnes. En cette période où l’Eglise doit se ré-inventer, la diversité est à promouvoir, comme un verger qui cultive les semences de tous les pommiers. L’Eglise doit aujourd’hui renforcer son ouverture à de nouvelles formes de vivre et remplir sa mission.

Créer un terme générique romand pourrait favoriser la projection inconsciente ou non de « femme de Dieu » / « homme de Dieu » sur ces personnes, ce qui, sociologiquement, **recréerait une catégorie supplémentaire de « clercs », plutôt que de valoriser l’engagement de tous les baptisés** dans le ministère de l’Eglise<sup>38</sup>.

Lors de la redécouverte du ministère diaconal en Suisse romande au XXe siècle, une des intuitions était déjà que des personnes mettent leurs compétences professionnelles propres au service de l’Eglise. La pratique ecclésiale qui nomme des diacres dans des postes à profil pastoral étouffe cet aspect de la réalité diaconale. Il est nécessaire de **maintenir l’attention à la diversité des charismes et/ou compétences** en résistant à la tentation d’une catalogisation, à la tentation du « même ».

C’est la position déjà exprimée par l’EREV : la raison pour laquelle l’EREV n’attribue pas d’EPT à des personnes autres que diacre ou pasteur, est une décision de principe, l’enjeu en est d’éviter une 3<sup>e</sup> fonction en Eglise à côté des pasteurs et des diacres<sup>39</sup>.

Cependant la question mérite de rester ouverte :

Nommer ces baptisés qui s’engagent professionnellement ou plus intensément dans la mission de l’Eglise valorise leur apport. C’est la raison pour laquelle ce document porte en titre la mention « ministères émergents ».

L’intention en est d’aiguiser l’attention à cette diversité qui bourgeoonne. Ce terme générique ouvre le regard sans créer de nouvelle fonction, puisqu’une personne seule ne peut pas se nommer « ministre émergent ».

---

<sup>38</sup> Voir à ce sujet la contribution de Didier HALTER à la journée doctorale du 1<sup>er</sup> octobre 2020 à l’université de Fribourg « Nouveaux ministères et ministères laïcs »

<sup>39</sup> Mario Giacomino, plateforme RH-F 13 janvier 2021. L’engagement d’une laïque pour ses compétences professionnelles (andragogie) a p.ex. été couplé à son inscription dans le cursus de formation diaconale.

## 4.2 Renouveler la compréhension du ministère pastoral/ diaconal

L'intégration de plus en plus de personnes autres que diacres ou pasteurs avec leurs compétences parmi le personnel cantonal des Eglises, l'intégration consciente de la diversité du peuple de l'Eglise dans la responsabilité de la mission de l'Eglise interpelle la compréhension des ministères actuels, la manière de les former et les compétences à développer. Le mouvement amorcé encourage/ invite/ stimule/ met au défi les Eglises et l'opf à repenser l'orientation première des activités des pasteur-e-s et des diacres. Cette ré-orientation n'est pas que réactive ; elle est aussi pro-active, en vue d'une Eglise plus flexible, plus agile pour témoigner de l'Évangile dans les divers contextes d'aujourd'hui.

L'opf, mandaté par la CER pour la formation initiale et continue des ministres travaille actuellement, dans la suite de ce rapport, sur les pistes suivantes :

### 4.2.1 Professionnel-les de l'éclosion des baptisés

De professionnels de l'activité ecclésiale, dans la question du sens (pasteurs) que du lien (diacres), ils auraient à se muer en **professionnel de l'éclosion des baptisés**. Concrètement, chacun-e dans sa spécificité, deviendrait de plus en plus coach et accompagnant-e théologiques et spirituel-le des membres individuels et des équipes de l'Eglise, faisant preuve d'un leadership en co-construction. Les ministres deviendraient principalement ou d'abord responsables de mettre en place et de maintenir un cadre qui suscite l'autonomie responsable de la réflexion et de l'action, qui développe les différents dons des personnes.

A l'exemple de cette mise au concours d'un poste pastoral qui précisait « Vos tâches consisteront principalement, (...) à soutenir la responsabilité propre des nombreux bénévoles dans leurs engagements »<sup>40</sup>.

### 4.2.2 Agissant professionnellement dans une équipe à compétences professionnelles multiples

De moins en moins acteurs uniques, les pasteur-e-s et diacres apprennent ou approfondissent le fait de travailler avec leurs compétences ministérielles dans des équipes à compétences professionnelles multiples. Ils et elles savent susciter la reconnaissance inter-disciplinaire mutuelle, discernent et encouragent les charismes et compétences de chacun-e, attentifs aux dimensions du sens et des liens.

Cette approche a d'autant plus de sens que de plus en plus de pasteur-e-s stagiaires ont eux aussi déjà une autre profession.

---

<sup>40</sup> « Ihre Aufgaben bestehen wesentlich darin, (...) in den Engagements die zahlreichen Freiwilligen zu Eigenverantwortung zu befähigen » Mise au concours de la paroisse réformée de Hedingen pour un poste de pasteur-e, *bref* no 11/ 2020, p.38

## 5. Assemblée générale CER

Le conseil exécutif et le bureau de la CER sont d'avis que les questions posées par le présent document nécessitent une démarche en deux temps :

AG de printemps 2021 : Appropriation des résultats de l'étude et temps d'échanges

AG d'hiver 2021 : Temps de décision sur les suites éventuelles à donner

C'est pourquoi, ils proposent à l'AG de la CER un temps d'échange sur, notamment, les champs de réflexions ci-dessous.

- A. Question de fond : le mouvement d'engager de plus en plus de personnes autres que ministres dans les Eglises de la CER est-il à freiner ou à promouvoir ? Et pourquoi ?
- B. Coordination romande : Il y a maintenant une quinzaine d'année, la CER a choisi d'harmoniser la formation de ses ministres, bénéficiant ainsi aussi de synergies. Une coordination romande est-elle aussi souhaitable pour les personnes autres que ministres engagées dans des fonctions traditionnellement ministérielles ?

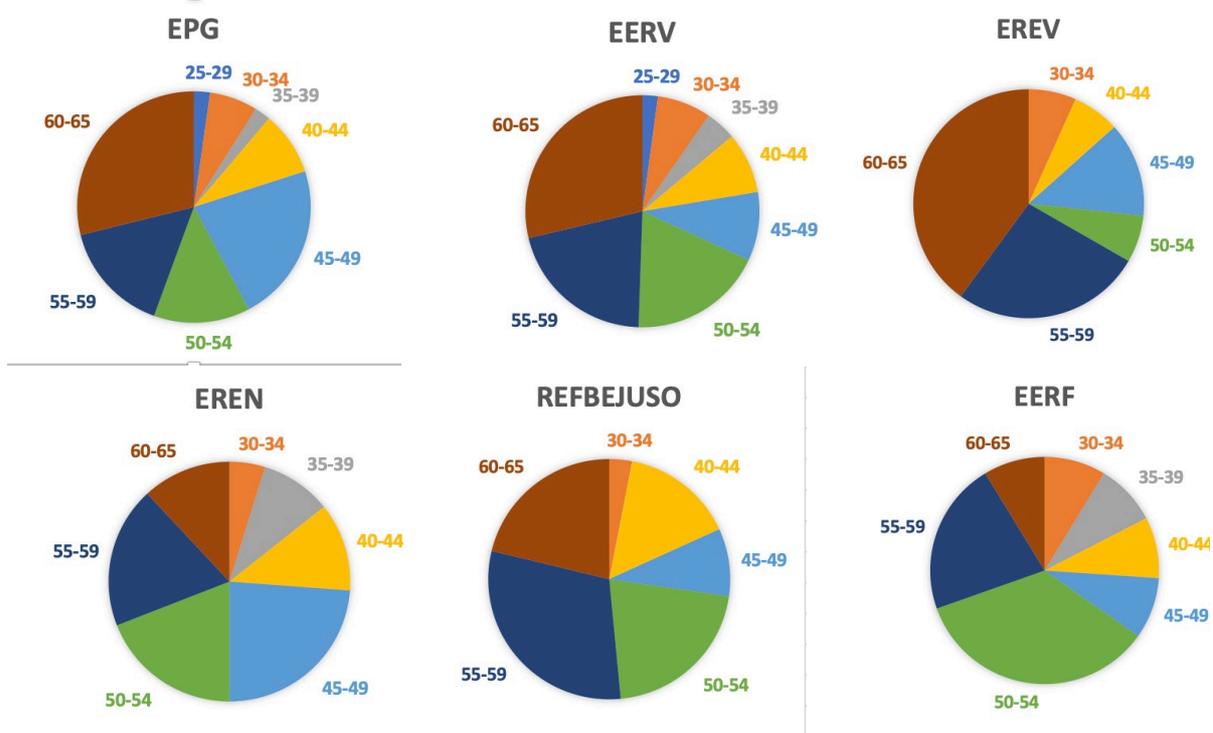
Alternative: Et, si c'est le cas, quelles sont les options qui pourraient être imaginées? (un lieu par type de fonction ? Une formation inter-cantonale par module ? Une instance romande d'évaluation des compétences ministérielles acquises en dehors de la CER? Une reconnaissance romande des différentes fonctions ? autres...)

- C. Contexte général : Dans « l'économie mixte » (voir dernier paragraphe chap. 2), les Eglises veillent à diversifier les personnes qu'elles rejoignent autant que de prendre soin des paroissiens habituels. Dans nos Eglises, que faisons-nous déjà en ce sens, que pourrait-on faire de plus ?

## Annexes

### Annexe 1 : Age des ministres (pasteur-e-s et diacres) en exercice à la CER en 2019

Eglises réformées romandes										
âge	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-65	Totaux	
année de naissance	1990-1994	1985-1989	1980-1984	1975-1979	1970-1974	1965-1969	1960-1964	1955-1959		
EPG		1	3	1	4	10	6	7	13	45
EERV		4	14	8	16	18	35	39	54	188
EREN			2	4	5	10	8	8	5	42
RefBEJUSO			1		5	3	7	10	7	33
EERF			2	2	2	2	8	5	2	23
EREV			1		1	2	1	4	6	15
CERFSA			1		1	1		3	2	8
		5	24	15	34	46	65	76	89	354



Annexe 2 (page suivante): Tableau des laïcs engagés sur le terrain, dans, prioritairement, les domaines du culte, du catéchisme, de l'aumônerie et de la diaconie avec une fonction reconnue par l'Eglise cantonale

Eglise	fonctions	nombre	prérequis	formation continue	reconnaissance liturgique	autres remarques
<b>EPG</b>	chargés de ministère	8 à 9	reconnaissance d'un charisme particulier; exigé - AOT ou SCT Cèdres	rien; clarifier que les FC opf leur sont ouvertes	passent devant la commission des ministère; liturgie spécifique de reconnaissance de vocation	
	prédicateurs/ célébrants; pour des cultes, ni pr SF, ni pr baptême	20 à 25	AOT ou bachelor en théologie	oui avec professeurs de l'uni, V. Trüb	idem chargés de ministère	Besoin: FC et échanges de pratique
	auxiliaires d'aumônerie, pour intervenir en EMS	en projet (Jérémie Dunon)	AOT		idem chargés de ministère	seront à terme probablement inclus dans les chargés de ministère
	Jeunes entre 17-35 ans	4 à 8	2 jours/an, pratique en paroisse + Espace (prévention)			bénévoles caté soutenus par le COEC - jusqu'à quand?
<b>EERV</b>	Animateurs d'Eglise	4	formation professionnelle HE ou plus en lien avec le projet + SCT Cèdres (préalable ou en emploi)	rien de spécifique, opf		
	Personnes assimilées à des ministres	qqes	compétences ministérielles; circonstances historiques			
	Animateurs régionaux	env 3	dépend de la paroisse, JACK ou animateurs socioculturels	dépend de la paroisse, SCT Cèdres, mais "trop universitaire"	dépend de la paroisse	engagés par la paroisse, le canton juste garant du cadre minimal
	Responsables de groupes de jeunes	30taine	formations ponctuelles par le responsable secteur jeunesse			
	JACK B animateurs; JACK S chefs de camp	100 + 15				
<b>EREV francophone</b>	enseignantes scolaires (enseignement non-confessionnel Agora)	env 15 (plafond finances et besoin)	"diplôme valaisan" de Cèdres formation + cours à la HEP	1j annuel à la HEP du Valais et 1j en Eglise		salarié à l'heure
	intervenantes journée KT			1j/ an en Eglise sur besoins exprimés		pas de prédicateurs laïcs
	catéchètes en paroisse JAC	variable, en fonction des ministres				
<b>EREN</b>	responsables cantonaux	2	compétences spécifiques	1/2 journée "Culture EREN" avec le président		
	assimilés à des ministres	3	un bout de théol	idem		
	prédicateurs laïcs		formation donnée il y a longtemps en lien avec EPG et RefBEJUSO	idem		Besoin: formation de prédicateurs laïcs
	célébrantes à dispo sur appel pour cultes EMS l'une, culte et SF l'autre	2	formation diaconale sans consécration, l'une; formation ad hoc l'autre	idem		
	accompagnant spirituel	1	CAS acc spi; théol (AS)	idem		
JAC2, JAC3, moniteurs diplômés	60	formation en paroisse et canton	par l'exercice sur le terrain, la formation des plus jeunes	présentation (et remise diplômes pour moniteurs) lors du culte d'ouverture/ clôture caté		
<b>RefBEJUSO</b>	catéchètes prof pr 4-18 ans	10 à 14	3 ans		culte de bénédiction et d'envoi	
	prédicateurs/trices laïcs	3 à 4	formation donnée il y a longtemps en lien avec EPG et EREN	prévue, n'est plus réalisée ou alors informelle		
<b>EERF francophone</b>	catéchètes prof pour les 4-18 ans	3-6 par volée	Engagement à se former dans les 4-5 ans; CFC. Formation professionnalisante de 400h en 10 modules, théologie et pédagogie; collaboration RefBEJUSO	1 jour/ année min	culte d'envoi, personnel de paroisse, sous la responsabilité d'un pasteur; ne sont pas reconnus comme des ministres	pas de prédicateurs laïcs, ni d'aumôniers. Comment l'opf peut-il accompagner ces vocations?
	animateurs jeunesse	env. 3, engagés par paroisse				
	jeunes adultes responsables en paroisse	30-50	3 jours cantonaux, stage paroissial accompagné	1 w-e cantonal/ année	remise du "dossier bénévoles"	
<b>CERFSA</b>	chargés de diaconie	2	formation AS			